

Appel de propositions

Action concertée « Projets ciblés »

Effets des services préventifs pour les pères en difficulté et leurs enfants

Proposée par :

Le ministère de la Santé et des Services sociaux
et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Type de programme :	projet de recherche
Durée :	2 ans
Montant total :	150 000 \$
Lettre d'intention :	26 mai 2010 à 16 h
Demande de financement :	15 septembre 2010 à 16 h

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 



Appel de propositions

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 4
Conditions du concours et de la subvention	p. 5
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 6
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 8
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 9
Renseignements	p. 9
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche	p. 10
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 11

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions dont les objectifs sont de mieux connaître les réalités vécues par les pères en difficulté et leurs enfants, de questionner les modèles de services et les pratiques en cours et de proposer des pistes d'amélioration des pratiques qui s'avèrent novatrices et accessibles pour répondre à leurs besoins.

Les résultats de cette recherche devraient permettre au MSSS de mieux orienter ses décisions concernant les services à l'intention de ces pères et de leurs enfants, ainsi que celles des diverses personnes interpellées par ce type d'intervention.

CONTEXTE

En 2002, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) forme un groupe de travail afin de tracer le portrait de la situation des hommes au Québec, de réaliser un inventaire des ressources disponibles et de définir des priorités d'action. En 2004, le comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, sous la présidence de Gilles Rondeau Ph.D., dépose son rapport, *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, au ministre de la Santé et des Services sociaux. Ce dernier décide de donner suite aux recommandations du rapport. Des travaux en vue de définir les actions à privilégier au MSSS sont entrepris en 2005.

¹ Le masculin sert de genre épïcène en français. Son emploi dans ce texte n'a aucune connotation discriminante.

Appel de propositions

Dans le but de développer une vision intégrée des problèmes et des ressources pouvant répondre aux besoins des hommes, les travaux furent orientés en fonction de trois grands axes : la promotion de la santé et la prévention des problèmes ; l'adaptation des services destinés à la clientèle masculine ; le développement des connaissances et l'amélioration des pratiques.

C'est en juillet 2009, dans la suite de ces travaux, que le ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait trois nouvelles priorités d'action gouvernementale pour améliorer la santé et le bien-être des hommes : 1) l'adaptation des messages en promotion-prévention ; 2) la consolidation d'organismes communautaires et le soutien d'initiatives régionales pour l'adaptation des services destinés à la clientèle masculine ; 3) la mise en œuvre d'un projet de recherche-évaluative pour le développement des connaissances et l'amélioration des pratiques. Le présent appel de propositions répond à cette troisième priorité du plan d'action gouvernemental.

Face à l'ampleur des problèmes liés aux situations de crise vécues par les hommes², plusieurs intervenants des milieux de la recherche et de l'intervention font déjà le constat qu'il semble y avoir peu de services pour hommes en situation de vulnérabilité. S'ajoute à cette pénurie perçue, la difficulté de trouver une ressource où référer ceux-ci, afin de leur offrir un soutien adéquat correspondant aux besoins identifiés. En plus de l'aide ponctuelle, et à l'instar de ce qui existe déjà pour les femmes en difficulté, l'hébergement est évoqué par de nombreux intervenants et chercheurs comme moyen qui pourrait être privilégié pour soutenir les hommes en difficulté et prévenir la dégradation de situations problématiques en leur offrant, notamment, un encadrement plus soutenu³.

Plus spécifiquement, les réalités vécues par les pères en difficulté sont particulièrement préoccupantes parce qu'elles concernent la capacité des pères à assumer leurs responsabilités, notamment parentales, qui est susceptible d'affecter la santé et le bien-être de leurs enfants. Au Québec peu d'études se sont penchées sur la situation des pères en difficulté et celle de leurs enfants, ni ne permettent de documenter rigoureusement les services qui leur sont offerts. Au fil des ans, il s'est tout de même développé une expertise pour intervenir auprès des pères en difficulté et pour les soutenir, notamment afin qu'ils puissent continuer à maintenir un lien significatif et responsable avec leurs enfants.

Le plus souvent, les organismes venant en aide aux pères en situation de vulnérabilité ne sont pas dédiés exclusivement à ceux-ci. Le réseau de la santé et des services sociaux intervient en première ligne, notamment par ces services en CLSC, à la DPJ ou aux urgences. C'est souvent le médecin qui reçoit les premières doléances des pères qui éprouvent des difficultés personnelles ou familiales. Le réseau communautaire est un autre acteur susceptible de venir en aide, en première ligne, aux pères en situation de crise notamment par le biais des services des centres de crise et des centres de prévention du suicide. De plus, certains organismes communautaires apportent du soutien aux hommes en difficulté, notamment aux pères, alors que d'autres leur offrent des services plus spécialisés en fonction d'une problématique précise, soit la toxicomanie, la violence conjugale, etc.

Enfin, quelques organismes, comme des maisons de la famille, ont dédié certains de leurs services aux pères, soit à titre préventif, par la valorisation et le soutien à l'engagement

² Dulac, G. (2001). *Demander de l'aide aussi*, Montréal, VLB éditeur ; Tremblay, G. et al., (2005). *La santé des hommes au Québec*, Québec, Les publications du Québec

³ Rondeau, G. et al., (2005) *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, Québec, MSSS.

Appel de propositions

paternel, soit pour leur venir en aide. D'autres s'adressent aux pères de communautés culturelles ou ont développé des approches novatrices, telles les pères visiteurs. Au Québec, une seule ressource offre un service d'hébergement préventif aux pères en difficulté et à leurs enfants, la Maison Oxygène à Montréal. L'énumération des différentes interventions existantes est faite à titre indicatif et est non exhaustive. D'autres types de ressources pouvant soutenir les pères pourront être prises en considération dans le cadre du présent appel de propositions.

Dans l'idéal, les services envisagés devraient permettre d'éviter des drames familiaux, des placements d'enfants, voire de prévenir l'itinérance familiale. Les services envisagés pourraient offrir aux pères en difficultés familiales/conjugales, des références, un accueil chaleureux, un lieu d'échange, un suivi professionnel individuel ou de groupe, de l'accompagnement et parfois un milieu de vie temporaire favorisant un encadrement plus soutenu. Ce modèle de services aurait pour but de permettre aux pères de sortir de l'isolement, de se créer un nouveau réseau social, de se reprendre en main, de renforcer leurs aptitudes personnelles et parentales, et de développer de nouvelles habiletés ce qui pourra leur permettre de maintenir ou de renouveler leur engagement paternel. Bref il existe une volonté de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de ces pères selon leur situation spécifique.

Bien que certaines initiatives soient déjà en cours, il est difficile d'avoir une vision globale de la situation des services offerts à ces pères en difficulté, de voir si tous les besoins sont couverts et surtout de vérifier les effets des services qui sont offerts sur la qualité de vie des pères et la santé et le bien-être de leurs enfants. C'est ce que le présent appel de propositions soulève comme préoccupation.

BESOINS DE RECHERCHE

Les résultats de la présente recherche devraient permettre de répondre aux besoins suivants :

- mieux comprendre les facteurs associés aux problèmes vécus par les pères en difficulté ;
- cerner les stratégies employées par ceux-ci afin de les solutionner et les mécanismes entraînant le recours aux services d'aide ;
- cerner l'offre et les effets de ces services sur les personnes visées ;
- documenter l'accessibilité et les limites des interventions autant sur les pères que sur leurs enfants ;
- sous forme de pistes d'action, explorer l'adaptation et le transfert possibles d'interventions novatrices afin d'appuyer d'autres ressources pour qu'elles soient mieux outillées pour répondre aux besoins des pères en difficulté et de leurs enfants.

Parmi les multiples sous-questions que suscitent ces besoins, celles-ci préoccupent particulièrement les partenaires :

- Quels sont les services offerts aux pères en difficulté et à leurs enfants au Québec, qu'ils leur soient dédiés spécifiquement ou non ? Ces services permettent de répondre à quel spectre de problèmes rencontrés par les pères en difficulté ? Y a-t-il des laissés-pour-compte et si oui, quels sont-ils ?

Appel de propositions

- Quels sont les types de problèmes rencontrés par les pères en situation de vulnérabilité ?
- Quelles stratégies les pères en difficulté déploient-ils pour faire face aux problèmes rencontrés ? Quels sont les freins auxquels ils sont confrontés ?
- Quelles sont les mesures mises en place pour assurer l'accessibilité des ressources ? Comment les dispensateurs de services se sont-ils assurés qu'elles correspondaient aux besoins identifiés par et pour les pères en difficulté et leurs enfants ?
- Comment les services offerts répondent-ils aux différentes situations rencontrées normalement lorsqu'une personne est en difficulté (réponse aux situations de crise, stabilisation de la situation, prévention des crises ou des conséquences, soutien préventif, etc.) ?
- Quelle est l'efficacité des différents types d'intervention utilisés ? Quelles mesures ont été prises pour s'assurer que les types d'encadrement offerts étaient adaptés aux situations particulières des pères et de leurs enfants ?
- Quels sont les modèles d'intervention que l'on peut qualifier de novateurs quant à leur réponse aux besoins et à leur accessibilité pour les pères en difficulté et leurs enfants ? Comment pourrait s'opérationnaliser l'adaptation et le transfert de ces connaissances et de ces outils d'intervention ? Dans quelles conditions ?

D'autres éléments pourront être abordés qui permettraient de bonifier les retombées possibles de cette recherche et seraient susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de celle-ci.

Les chercheurs devraient démontrer qu'ils ont l'expertise pour répondre aux besoins identifiés dans cet appel de propositions et devront compter au moins un membre possédant une expertise en évaluation et au moins un membre possédant une expertise sur les réalités masculines, notamment celles touchant les pères ou les hommes en difficulté.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

<http://www.fqrcs.gov.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

- Cette Action concertée permettra de financer UN PROJET d'une durée maximale de 2 ans débutant le 1^{er} décembre 2010.
- Le rapport final devra être déposé le 1^{er} mars 2013 soit 3 mois après la fin prévue du projet le 1^{er} décembre 2012. Des activités de suivi se tiendront selon l'évolution de la recherche, dont une première dans les mois suivant l'octroi de la subvention.
- Le montant maximal prévu pour la subvention est de 150 000 \$. Cette subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges et aux chercheurs d'établissements (CE) qui peuvent agir à titre de responsables de la demande.

Appel de propositions

- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme *Actions concertées*, quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁴, au respect de la propriété intellectuelle⁵, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme *Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document programme *Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer peut entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 :4 :20 ⁶ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, dans le cadre du programme *Actions concertées*.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrcs.gov.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme *Actions concertées*.

⁴ Voir Annexe 1.

⁵ Voir Annexe 2.

⁶ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.fqrcs.gov.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

Appel de propositions

Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	40 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Originalité de la démarche et appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		20 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : (www.fqrsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%.

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points

Appel de propositions

Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	<p style="text-align: center;">20 points</p>
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des étudiants et stagiaires postdoctoraux et la qualité de leur implication dans le projet de recherche (5 pts) • La part des tâches liées à la formation à la recherche et au développement des compétences des étudiants et stagiaires postdoctoraux impliqués (5 pts) 	<p style="text-align: center;">10 points</p>

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁷ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants du partenaire assiste aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et au partenaire la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

⁷ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 26 MAI 2010** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 5 juillet 2010.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2010** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 22 novembre 2010.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} décembre 2010.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme *Actions concertées*

Concours : Pères en difficulté et leurs enfants

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours :

Nathalie Roy

Chargée du programme *Actions concertées*

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou

1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)

Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

Appel de propositions

ANNEXE 1 DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1 ^{er} cycle				
- Étudiant de 2 ^e cycle				
- Étudiant de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels - Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement				
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE				
Frais de dégagement, chercheurs de collège				
Suppléments statutaires, chercheurs de collège				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

*Appel de propositions***ANNEXE 2 PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES****Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et le partenaire reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et le partenaire financier peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et le partenaire financier peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et le partenaire financier peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et le partenaire financier peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et le partenaire financier s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'au partenaire financier. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'au partenaire financier qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.